



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
COHESION SOCIALE**

N° Spécial

14 Octobre 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 14 Octobre 2020

SOMMAIRE

| Arrêté | Date | DIRECTION DEPARTAMENTALE DE LA COHESION SOCIALE | Page |
|---------------------|-------------|---|-------------|
| DDCS N° 2020-081 | 05.10.2020 | Arrêté relatif au versement de la subvention du fonds de compensation du handicap (FDCH) au titre de l'année 2020 au profit du groupement d'intérêt public « maison départementale des personnes handicapées » des Hauts-de-Seine (GIP-MDPH 92) | 3 |

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté DDCS n° 2020-081 du 05 octobre 2020 relatif au versement de la subvention du fonds de compensation du handicap (FDCH) au titre de l'année 2020 au profit du groupement d'intérêt public « maison départementale des personnes handicapées » des Hauts-de-Seine (GIP-MDPH 92)

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

N° SIRET : 13000093800014

N° Tiers CHORUS : 2100000068

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au Contrôle Financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du 23 Août 2016 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2019 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-111 du 31 août 2020 portant délégation de signature financière à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées au budget de l'Etat ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées » des Hauts-de-Seine signée le 30 décembre 2005 ;

Vu les délégations d'autorisation d'engagement de crédits reçues sur le Budget Opérationnel de Programme 157 « Handicap et Dépendance » du budget de l'Etat ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une subvention d'un montant de **66 267 ,00 €** (soixante-six-mille-deux-cent soixante sept euros) est versée à partir du budget opérationnel de programme 157 au bénéfice du groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine dans le cadre du fonds départemental de compensation du handicap (FDCH).

Ces fonds seront versés au compte :

Titulaire du compte : Paierie Départementale des Hauts-de-Seine
Domiciliation : Banque de France, Nanterre la Défense
Code Banque : 30001 ; Code Guichet : 00936
N° de compte : D 920 0000000 – Clé RIB : 03

Article 2 : Ce montant a pour objet la participation de l'Etat au fonds de compensation du handicap au titre de l'exercice 2020 en application de la convention constitutive du GIP fixant les modalités de mise à disposition par l'État des moyens de fonctionnement de la Maison Départementale des Personne Handicapées des Hauts-de-Seine.

Article 3 : Le directeur régional des Finances Publiques de Paris et d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 05 octobre 2020

Pour le préfet et par délégation,
la directrice départementale
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>